

**CONTRIBUTION DES TRANSFERTS  
A LA SOLIDARITE SOCIALE/  
FAMILIATE A AL CONSOLIDATION  
DES FILETETS DE SECURITES ET  
DE PROTECTION: LE MAROC**

Abdelkader Teto

**Working Paper 0114**

The ERF Working Paper Series disseminates the findings of research working progress to promote the exchange of ideas and encourage discussion and comment among researchers for timely revision by the authors.

The Working Papers are intended to make preliminary research results available with the least possible delay. They have therefore not been made subject to formal review and ERF accepts no responsibility for errors.

The views expressed in the Working Papers are those of the author(s). Unless otherwise stated, copyright is held by the author(s). Requests for permission to quote their contents should be addressed directly to author(s).

*As of August 1998, financial support towards the ERF Working Papers Series from the Commission of the European Communities (through the FEMISE Program) is gratefully acknowledged. The views expressed in the Working Papers are those of the authors and do not necessarily reflect the views of the European Commission.*

**CONTRIBUTION DES TRANSFERTS A LA  
SOLIDARITE SOCIALE ET FAMILIALE A  
LA CONSOLIDATION DES FILETS DE  
SECURITES ET DE PROTECTION CONTRE  
LA PAUVRETE : CAS DU MAROC**

Abelkader Teto

**Working Paper 0114**

### **Abstract**

This paper analyses the nature, the source, and the contribution of various types of transfers, in cash and in kind to monetary poverty reduction. This analysis is based on data from the standards of living section of the household survey conducted in Morocco in 1998/1999. An evaluation of the contribution of the transfers coming from households to poverty attenuation is approached by estimating the poverty rate in two different ways: The first way takes into consideration the transfers perceived by the households and coming from physical persons, leads to poverty rates of 19% at the national level, 12.0% in urban, and 27.2% in rural areas. The second approach consists of estimating the poverty rates that would be recorded in the absence of those transfers. This approach comes up with a poverty rate of 22.4% at the national level, 15.3% in urban, and 30.8% in rural areas. Concerning the contribution of the transfers coming from the public or semi-public administrations, private and foreign establishments, the estimations reveal that in the absence of those transfers, the poverty rate would be significantly higher. Thus, transfers from resident households, public and private administrations, NGO's, Moroccan residents abroad, social transfers and family donations contribute to the reduction of poverty incidence. A number of recommendations are made to sustain and increase such transfers.

## **Présentation**

Ce papier aborde, sur la base des données de l'enquête sur les niveaux de vie réalisée au Royaume du Maroc en 1998/99, la nature, la source et l'apport de divers types de transferts, en espèce et en nature, à l'affermissement des liens de protection sociale et de solidarité familiale et, plus particulièrement, à l'allègement de la pauvreté monétaire. La première partie du papier quantifie les transferts perçus par les ménages du point de vue fréquence, source et importance. Les parties qui suivent analysent la contribution de ces transferts à l'allègement de la pauvreté des ménages de différentes classes sociales selon qu'ils proviennent d'un « ménage résident », d'une « administration, institution ou organisation non gouvernementale » ou d'un « marocain résident à l'étranger ». Les transferts correspondent ici aux sommes d'argent et aux valeurs des biens en nature perçus par les ménages d'une façon régulière ou occasionnelle sans qu'il ait contrepartie de la part des bénéficiaires de ces transferts.

### **1. Type et fréquence des transferts**

Les transferts perçus par les ménages les plus défavorisés se caractérisent par des insuffisances liées non seulement à leur consistance, mais aussi à leur fréquence et à la fragilité de leurs sources. A la fois cause et effet de la position dans l'échelle sociale, les transferts les plus consistants et les plus réguliers font le lot des ménages moyens et aisés. Parallèlement, les transferts de type formel dispensés par des institutions ou par des marocains résidents à l'étranger sont essentiellement destinés aux couches sociales les plus favorisées. Inversement, les transferts encaissés par les ménages pauvres ou quasi pauvres sont essentiellement de type informel, insuffisants pour garantir un niveau de vie décent et s'inscrivent, dans la majorité des cas, dans le contexte de la solidarité familiale. En termes d'économie sociale, les filets de sécurité observés auprès de la population pauvre sont nettement plus fragiles et tiennent beaucoup plus aux liens familiaux, à l'altruisme et à l'activité des ONG de type social qu'à un système formel de protection social. Autrement dit, la protection sociale formelle n'avantage pas, en priorité, la population à revenu limité. En cas de choc externe, les couches défavorisées comptent essentiellement sur l'entourage familial. Des transferts ainsi caractérisés sont exogènes vis-à-vis de la politique de protection sociale et dépendent beaucoup plus de l'amélioration des niveaux de revenu des ménages sources. Ils échappent à toute planification d'une

politique sociale susceptible d'alléger la pauvreté. L'issue est de cibler la protection sociale administrée par les pouvoirs publics et les ONG sur les couches les plus défavorisées.

Pour quantifier ces constats, notons qu'en milieu urbain, la fréquence des transferts en espèces destinés aux ménages les plus défavorisés est de 90,3 pour cent. Ces transferts ne sont réguliers qu'à raison de 53,0 pour cent des cas. Pour les ménages les plus aisés, ces proportions s'établissent respectivement à 84,7 pour cent et à 60,1 pour cent. Pour les ménages les plus défavorisés, les transferts en espèces proviennent principalement des ménages résidents 56,5 pour cent, des administrations publiques et semi-publiques à raison de 23,0 pour cent et des marocains résidents à l'étranger 14,4 pour cent. Au niveau des ménages les plus aisés, ses proportions sont estimées respectivement à 25,9 pour cent, à 34,7 pour cent et à 26,3 pour cent.

En milieu rural, les transferts en nature prédominent beaucoup plus parmi les populations pauvres (29,1 pour cent) que parmi les populations aisées (15,6 pour cent). Plus précisément, la part des transferts en espèces perçus par les ménages pauvres est de 70,9 pour cent contre 84,4 pour cent pour les plus favorisés. Les transferts en espèces perçus par les ménages pauvres proviennent essentiellement des ménages résidents au Maroc (76,2 pour cent contre 36,6 pour cent pour les ménages aisés) et des marocains résidents à l'étranger (respectivement 13,0 pour cent et 23,6 pour cent).

### **2. Sources de transferts et niveau de vie**

De part leur importance relative (10,1 pour cent) dans le budget des ménages, les transferts constituent une composante fondamentale de la protection sociale et une source de revenu ayant un apport substantiel au financement des dépenses de consommation. A l'échelle nationale, la part des transferts perçus par les ménages dans la dépense totale est de 7,4 pour cent pour les pauvres et de 10,3 pour cent pour les non pauvres (tableau n°1). Cette proportion s'établit respectivement à 10,9 pour cent et 10,8 pour cent en milieu urbain (tableau n°2) et à 4,9 pour cent et 8,9 pour cent en milieu rural (tableau n°3). Il en découle que la pauvreté est aussi une question d'insuffisance des transferts destinés aux groupes sociaux les plus défavorisés.

Abordés du point de vue de la répartition selon la source et les populations cibles, les transferts sont d'abord le fait des "Administrations et ONG". Celles-ci rétribuent 44,0 pour cent de la masse globale des transferts perçus par les ménages. Le reste des transferts est essentiellement dispensé par les ménages résidents (27,4 pour cent) suivis des "Résidents marocains à l'étranger" (23,3 pour cent). En milieu urbain, les "Administrations et ONG" (48,2 pour cent) et les résidents marocains à l'étranger (24,1 pour cent) constituent les sources de transferts les plus importantes. En milieu rural, se sont les ménages résidents (40,0 pour cent) suivis des "Administrations et ONG" (31,5 pour cent) qui constituent les premières sources de transferts destinés aux ménages.

La population pauvre urbaine compte en priorité sur les transferts provenant des "Administrations et ONG" (48,7 pour cent) suivis des ménages résidents (35,5 pour cent) et des "Résidents marocains à l'étranger" (6,5 pour cent). Pour les ménages urbains non pauvres, les Résidents marocains à l'étranger constituent la deuxième source de transferts (24,8 pour cent) après les "Administrations et ONG" (48,1 pour cent). Les plus importantes sources de transferts destinés aux unités familiales pauvres en milieu rural sont les ménages résidents (63,4 pour cent), les "Administrations et ONG" (14,8 pour cent) et les "Résidents marocains à l'étranger" (7,9 pour cent). Quand aux populations rurales non pauvres, les ménages résidents constituent la plus importante source de transferts (38,4 pour cent) suivie des "Administrations et ONG" (32,8 pour cent) et des "Résidents marocains à l'étranger" (21,7 pour cent).

La différenciation de la structure des sources de transferts et la part de ces derniers au financement de la dépense totale selon la classe de niveau de vie (tableau 1 à 3) révèle qu'en milieu urbain, quelle que soit la source, la contribution des transferts dans la dépense totale des ménages les plus défavorisés est estimée à 9,9 pour cent (classe 1) contre 10,0 pour cent pour les plus aisés (classe 5) et 12,3 pour cent pour la classe moyenne (classes 3 et 4). Pour les plus défavorisés de l'espace urbain, les administrations et organisations non gouvernementales (46,5 pour cent) et les ménages résidents (34,8 pour cent) constituent les principales sources de transferts. Les ménages les plus aisés comptent essentiellement sur les transferts provenant des administrations et organisations non gouvernementales (44,6 pour cent), des ménages résident à l'étranger (28,9 pour cent) et des

ménages résidents (22,8 pour cent). Il en découle que dans le milieu urbain, les transferts qui proviennent de l'étranger avantagent beaucoup plus les classes moyennes et supérieur.

Dans les zones rurales, la contribution des transferts dans le budget des ménages tend à s'améliorer à mesure que le niveau de vie des ménages s'améliore. Le niveau le plus bas de la part des transferts dans la dépense annuelle moyenne par personne est observé parmi les 20 pour cent les plus défavorisés (soit 4,6 pour cent) et le niveau le plus élevé se réalise parmi les 20 pour cent les plus aisés (10,4 pour cent). Examiné selon la source et le niveau de vie et contrairement à ce qui a été constaté dans les zones urbaines, les plus importantes sources de transferts destinés aux unités familiales les plus défavorisées des zones rurales sont les ménages résidents (57,6 pour cent), les administrations et organisations non gouvernementales (15,5 pour cent) et les autres sources (19,2 pour cent). Pour les ménages ruraux les plus aisés, les ménages résidents (33,8 pour cent), les administrations et ONG (40,3 pour cent) et les ménages résidents à l'étranger (18,0 pour cent) constituent les principales sources de transferts.

### **3. Apport de la solidarité familiale à la protection contre la pauvreté**

Dans le contexte socioculturel marocain, les rapports d'échanges de biens et services entre les familles (liens de sang, d'alliance et de voisinage) constituent une composante parallèle de la protection sociale et de l'allègement de la pauvreté. L'évaluation de l'apport de cette composante des transferts à l'atténuation de la pauvreté est abordée ici en estimant le taux de pauvreté de deux manières. La première prend en compte les transferts perçus par les ménages et provenant des personnes physiques. Elle aboutit à un taux de pauvreté de 19,0 pour cent à l'échelle nationale (12,0 pour cent en milieu urbain et 27,2 pour cent en milieu rural). La seconde évalue le taux qu'aurait enregistré la pauvreté en l'absence de ce type de transferts, soit respectivement 22,4 pour cent à l'échelle nationale, 15,3 pour cent dans les villes et 30,8 pour cent en milieu rural (tableau n° 4).

Il en découle que les transferts en question réduisent le taux de pauvreté de 3,4 points au niveau national, 3,3 points en milieu urbain et 3,6 points en milieu rural. En termes d'effectifs, environ 950 milles personnes de l'ensemble de la population marocaine (près de 500 milles citoyens et 450

milles ruraux) sont épargnées de la pauvreté grâce aux transferts versés par les personnes et les ménages résidents au Maroc ou à l'étranger. Examinée selon l'échelle sociale, cette investigation montre qu'en l'absence de la solidarité familiale, la pauvreté serait beaucoup plus répandue et plus sévère essentiellement parmi les couches les plus défavorisées. Comme le révèlent les données du tableau n° 4, les transferts dispensés par les ménages protègent en particulier les populations des classes moyennes (les déciles 4, 5 et 6 du tableau n° 4), et allègent le déficit des niveaux de vie observés par les 30 pour cent des populations les plus défavorisés.

#### **4. Apport des institutions sociales à l'atténuation de la pauvreté**

Comme il se dégage des résultats du tableau n° 5, les transferts provenant des administrations publiques ou semi-publiques, des établissements privés (société et organisations non gouvernementales) et étrangers constituent un autre facteur d'allègement de la pauvreté. Ce type de transfert contribue à la réduction de l'importance relative de la pauvreté aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La méthode utilisée pour évaluer l'apport de ces transferts institutionnels (administration et ONG) à l'atténuation de la pauvreté, est la même que celle pratiquée pour les transferts provenant des ménages. Les estimations ainsi obtenues révèlent qu'en l'absence des transferts des administrations et ONG, le taux de pauvreté aurait été de 21,4 pour cent à l'échelle nationale au lieu de 19,0 pour cent, de 15,4 pour cent au lieu de 12,0 pour cent en milieu urbain et de 28,4 pour cent au lieu de 27,2 pour cent en milieu rural. Plus précisément, environ 671 000 personnes aurait dû être pauvres en l'absence de transferts des administrations et ONG, soit 514 000 personnes en milieu urbain et 157 000 personnes en milieu rural. Il importe de noter, à ce niveau que les transferts des administrations et ONG sont essentiellement destinés aux populations urbaines.

#### **5. Niveau et apport social des transferts des résidents marocains à l'étranger (RME)**

##### ***5.1. Niveaux et évolution des transferts provenant des RME***

Les transferts des RME continuent à dynamiser l'économie nationale. Rapportés à certaines grandeurs macro-économiques, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger en 1998 représentaient environ 6,9 pour cent de la consommation privée et 5,7 pour cent du produit intérieur brut (PIB).

Cependant, l'évolution de ces transferts s'est caractérisée par une fluctuation relativement nette au cours des années 90 (voir tableau n° 6). Les années 1993, 1994, 1995 et 1997 ont enregistré des évolutions négatives des fonds des résidents marocains à l'étranger (RME). La croissance en DH courant, la plus importante, des transferts des RME a été constatée au début des années 1990 et en 1996 avec une reprise timide en 1998. La création d'un contexte plus favorable à l'investissement étranger et l'option pour une politique monétaire plus avantageuse, contribueront à rendre le Maroc plus attrayant pour l'épargne des résidents marocains à l'étranger. Comme le révèle la section suivante, les envois de fonds des RME ont un apport significatif à l'atténuation de la pauvreté au Maroc.

##### ***5.2. Approche de l'apport des envois de fonds des RME à l'allègement de la pauvreté***

Le tableau n° 7 présente une estimation de la répartition des envois de fonds des travailleurs marocains à l'étranger répartis à travers les classes de dépenses basées sur l'ENNVM 1998-99. La valeur globale des envois de fonds est toutefois dérivée des données des comptes nationaux, étant donné que la valeur des envois de fonds de l'ENNVM semble de loin inférieure à celle des comptes nationaux. Dans la colonne 4 du tableau n° 7, la moyenne par habitant des transferts des marocains résidents à l'étranger est estimée en divisant le total des transferts destinés à cette classe de dépenses par l'effectif de sa population. La colonne 5 corrige ces chiffres pour tenir compte de la marge de la sous-déclaration de l'enquête des ménages sur le total des envois de fonds, mais laisse la répartition à travers les classes de dépenses inchangée.

Les colonnes 4 et 5 du tableau n° 7 montrent que la répartition des transferts à travers les ménages est bi-modale. En effet, les envois de fonds des travailleurs à l'étranger n'ont que peu d'importance pour les ménages pauvres, mais ils représentent, sur une base par habitant, une source significative de revenus pour les ménages du groupe 6 et au-delà. Globalement, ces conclusions montrent que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger profitent principalement aux ménages riches, tout en contribuant à maintenir les ménages qui ne se sont pas pauvres juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Les calculs précédents supposent implicitement que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger sont répartis également à travers chaque classe de dépenses, L'ENNVN estime cependant la valeur moyenne des envois de fonds pour chaque ménage qui reçoit des transferts en provenance de l'étranger (colonne 6). Il est dès lors possible de calculer le nombre de ménages qui ont bénéficié d'un tel transfert (colonne 7), en divisant simplement la valeur des transferts de l'étranger par le chiffre repris à la colonne 6. Les résultats montrent que les transferts sont en fait très concentrés même à l'intérieur d'une classe de dépenses. Par exemple dans le groupe 3, chaque ménage bénéficiant d'un transfert de l'étranger a reçu approximativement 5846,5 DH par an, soit 835 DH par habitant pour un ménage de sept personnes (la taille moyenne d'un ménage de ce groupe est de l'ordre de 6,9 personnes). Si les envois de fonds avaient été répartis de manière égale à l'intérieur du groupe 3, chaque personne appartenant à ce groupe de dépenses n'aurait perçu que 271,1 DH. La concentration des salaires des émigrés risque d'engendrer une inégalité de revenus mais contribuera à augmenter la valeur de ces derniers pour les ménages qui jouissent de cette source de revenus. Dans l'ensemble, environ 600 000 ménages ont bénéficié de transferts en provenance de l'étranger.

En l'absence de tels transferts, une proportion significative allant de 4 pour cent à 7 pour cent de la population en particulier celle des déciles non pauvres se seraient retrouvés au-dessous du seuil de pauvreté. Environ 200 000 ménages seraient devenus pauvres en l'absence de transferts des résidents marocains à l'étranger. Comme on a déjà noté, ceci revient à dire que près de 1 170 000 personnes ont pu échapper à la pauvreté en 1998/99 grâce au rapatriement des salaires et revenus des émigrés.

### ***5.3 Contribution des envois de fonds des RME à l'atténuation de la pauvreté***

L'analyse de la relation entre les transferts réalisés par les travailleurs marocains à l'étranger et la pauvreté au Maroc fait ressortir que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger contribuent à l'allègement de la pauvreté. L'apport de ces envois de fonds à la réduction de la pauvreté peut être évalué de façon préliminaire sur la base des données de l'ENNVN 1998/99. Cependant, une certaine prudence s'impose lors de l'interprétation des résultats, compte tenu de l'écart important entre les chiffres des comptes nationaux et les données de l'ENNVN 1998/99. En effet, les comptes

nationaux saisissent la totalité des transferts des RME, alors que l'ENNVN n'a comptabilisé que les transferts des RME destinés aux ménages résidents au Maroc.

Pour contrecarrer l'écart existant entre le montant de tels transferts selon qu'ils sont observés auprès des ménages ou auprès de l'ensemble des agents économiques, on a procédé au redressement des transferts déclarés par les ménages pour les aligner au montant global des transferts. Il faut observer à ce niveau que quelle que soit l'investigation adoptée, les envois de fonds avantagent les ménages aisés en comparaison avec les ménages pauvres. Ces transferts contribuent dans une large mesure à maintenir le niveau moyen de vie des ménages aisés largement au-dessus du seuil de pauvreté.

Conformément à l'estimation corrigée des transferts des RME (cf. section précédente), environ 1.170.000 personnes (soit 22,0 pour cent du nombre estimé de pauvres en 1998) se retrouveraient dans la catégorie des pauvres si ce n'était pour les envois de fonds des travailleurs à l'étranger. A l'échelle nationale, en l'absence des envois de fonds, le taux de pauvreté passerait de 19,0 pour cent à 23,2 pour cent (voir tableau 8). Par milieu de résidence, cette incidence passerait respectivement de 12,0 pour cent à 16,6 pour cent en milieu urbain (Tableau 9) et de 27,2 pour cent à 31,0 pour cent en milieu rural (tableau 10).

Les classes sociales qui profitent le plus de ces transferts sont les classes moyennes et notamment les plus aisées. Le tableau ci-après montre que la pauvreté pourrait toucher ces classes sociales s'il n'y avait pas les transferts des MRE. Environ 990 000 personnes des classes moyennes et aisées relevant des déciles 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 seraient devenues pauvres sans les envois de fonds des MRE.

## Références

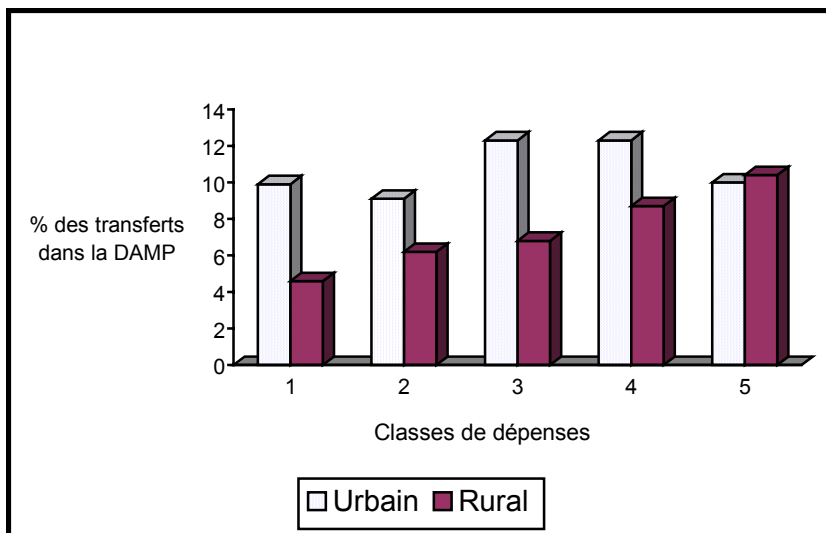
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99. »
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1990/91. »
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Répartitions des niveaux de vie au Maroc » 1993.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Analyse du profil et de la dynamique de la pauvreté : un fondement de l'atténuation des dénuements » 2001.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Repères Statistiques n° 53 » 2001.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Les Cahiers de la Direction de la Statistique » 1998.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan, Direction de la Statistique: « Annuaire Statistiques de 1990 à 2000. »
- Banque Mondiale. 1993. « Pauvreté, ajustement et croissance. » Rapport 11918-MOR, vol. 1 & 2.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Rapport annuel sur le développement humain.
- Boltvinik J. 1996. « La pauvreté en Amérique latine: analyse critique de trois études. » *Revue Internationale des sciences Sociales*, 148, pp. 279-295, UNESCO/ères.
- CERED. 1997. « Populations vulnérables, Profil Socio-Démographique et Répartition Spatiale. » Rabat.
- El Ayatollah, J-P K. 1995. « Pauvreté et stratification du marché du travail urbain au Maroc : Eléments d'analyse. » Centre d'économie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Ennaji, M. 1999. « La stratégie de lutte contre la pauvreté au Maroc. » Cahier de recherche de l'équipe MIMAP-Maroc, Etude B1, INSEA, Rabat.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan & PNUD. 1999. « Pauvreté au Maroc : diagnostic, stratégie et plan d'action. »

Programme de développement humain durable et lutte contre la pauvreté, Rabat.

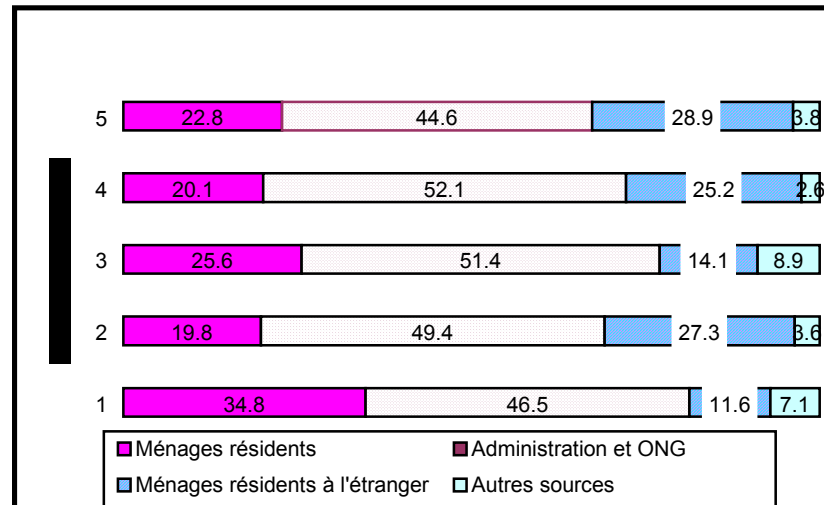
Morrisson, C. 1991. « Ajustement et équité au Maroc. » Etudes du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.



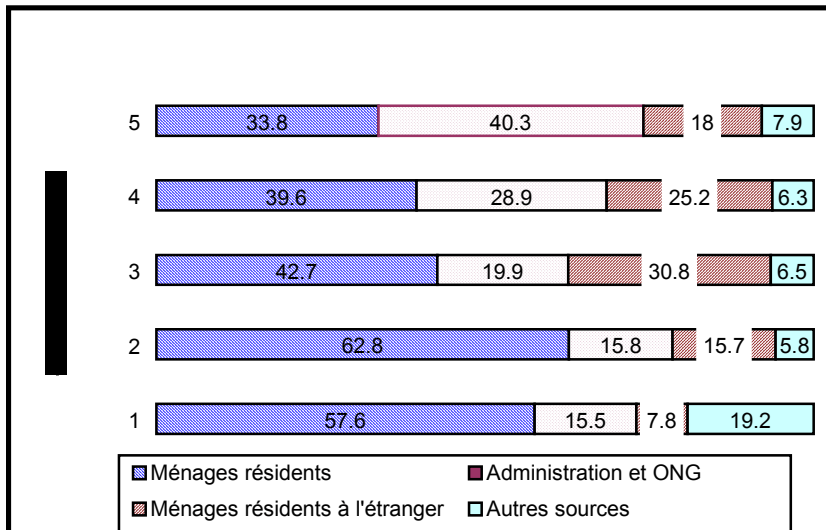
**Graphique 1: Contribution comparée des transferts dans la dépense annuelle moyenne par personne selon le milieu de résidence et les classes de niveau vie**



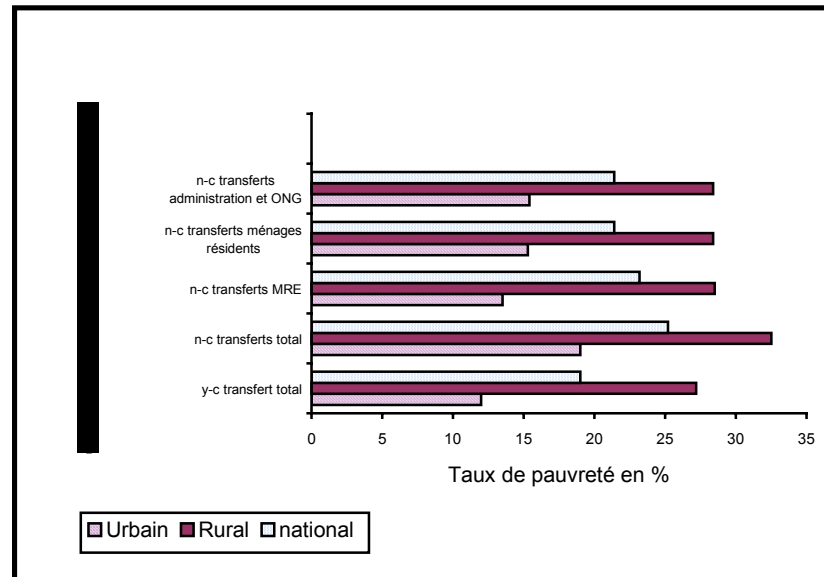
**Graphique 2: Répartition des transferts destinés aux ménages urbains selon la source et le niveau de vie**



**Graphique 3: Répartition des transferts destinés aux ménages ruraux selon la source et le niveau de vie**



**Graphique 4: Taux de pauvreté selon l'éventualité des sources de transferts et le milieu de résidence**



**Graphique 5: D'importantes proportions des couches moyennes et aisées sont protégées contre la pauvreté grâce aux envois de fonds des MRE Milieu urbain**

